

MCC

Le Togo valide 15 indicateurs dont «le contrôle de la corruption»

P5



Ouverture de toutes les églises restantes et reconnues par l'Etat

L'accès aux lieux de culte subordonné à la présentation d'un pass vaccinal

P4

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

18 Novembre 2021 N° 345- Prix 250 F CFA

Infrastructures routières au Togo



SOROUBAT déterminée à construire des routes de qualité

P2

Un ambassadeur de Aghéyomé Kodjo dans les mailles de la justice



Jean-Paul Oumolou face à 4 chefs d'accusation

P3

Avant-projet de loi de finances 2022



S.E.M. Faure Gnassingbé, Président de la République

Un budget à forte teneur sociale

P3

5^{ème} édition du Prix Panafricain de la bonne gouvernance

Philippe Tchodié et l'OTR lauréats

P5



Infrastructures routières au Togo **SOROUBAT** déterminée à construire des routes de qualité

La Société de Routes et de Bâtiments (SOROUBAT), puisque c'est d'elle qu'il s'agit, prend les dispositions nécessaires pour construire la route Sokodé-Bassar aux normes qui respectent non seulement les standards internationaux mais aussi exigés par les autorités togolaises. Elle a érigé récemment une carrière à Alibi alors que les sorties des deux villes accueillent des bases avec des équipements modernes. Pendant ce temps, les responsables de la société mettent le paquet pour vite finir le tronçon à eux confié sur la route Lomé-Aného. SOROUBAT construit actuellement un tronçon de la route Lomé-Aného, pendant que l'autre tronçon de la route a été confié à la société chinoise CBRC. Naturellement, les travaux ont connu quelques difficultés. Ce qui suscite des remous au niveau des usagers et des riverains. Plusieurs pointent la lenteur dans l'exécution des travaux. Mais à SOROUBAT, on explique cette lenteur par des soucis extérieurs et indépendants à SOROUBAT, expliquent



des experts proches du dossier. Mais la société a cherché à régler les difficultés et les travaux ont connu récemment une relance. Sur le tronçon confié à cette entreprise, les engins sont de retour et les travaux ont repris. La visite inopinée effectuée dernièrement sur ce chantier par la Première ministre a été déterminante. A l'époque, Victoire Tomegah-Dogbe avait salué l'évolution des travaux et a invité les responsables de SOROUBAT à les accélérer. C'est désormais chose faite. « Nous avons mis les moyens nécessaires pour réaliser les travaux avec art et nous sommes déjà sûrs que nous livrons les deux tronçons dans les délais. Nous

avons les cahiers de charges et nous ferons tout pour garantir leur respect à tout égard », a déclaré le Directeur pays de SOROUBAT. En effet, les premiers responsables de

SOROUBAT comptent tout mettre en œuvre pour finir à temps les chantiers à eux confiés. Ils comptent ainsi mettre le paquet pour démontrer l'expérience acquise par leur société au fil des années.

Créée en Tunisie en 1974, SOROUBAT s'est installée au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Tchad et au Cameroun, notamment. Elle s'est établie ensuite au Togo en 2013. Objectif, renforcer la coopération sud-sud nécessaire pour le développement du continent africain.

Au Togo, la société a déjà fait ses preuves, notam-

ment sur le projet Kpélé-Govié-Atakpamé (66,1 km) dont elle a exécuté une tranche de 26,1 km. Elle emploie plus de 800 personnes directement et crée des opportunités d'activités génératrices de revenus à des milliers de jeunes et de femmes. Notons que SOROUBAT apporte du soutien à l'éducation et au secteur de la santé au Togo, à la lutte contre la pandémie de la Covid-19. Dans le monde, elle a déjà réalisé plus de 3000 kilomètres de routes et dispose de 11 000 collaborateurs dans plus de 9 pays.

Waraa

Ouverture de toutes les églises restantes et reconnues par l'Etat **L'accès aux lieux de culte subordonné à la présentation d'un pass vaccinal**

Le gouvernement a décidé de la réouverture à compter du 19 novembre 2021 des lieux de culte restants et légalement reconnus par le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires. Selon le communi-

qué du ministre Payadowa BoukpeSSI, la liste nominative des lieux de culte concernés, toutes les confessions confondues établie par les services compétents sera communiquée aux intéressés et transmise aux forces de sécurité pour un contrôle rigou-

reux. Les lieux de culte qui n'ont pas de base légale restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Les églises restantes s'ouvrent à partir de ce 19 novembre mais, l'accès à tous les lieux de cultes est désormais conditionné par la présentation de la carte

Suite à la p 4

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION

Pamphile S. NUMENYA

REDACTION

Ezi Akoma
Achille
A. Fic
Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

Sans Dieu Rien
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-88
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Un ambassadeur de Agbéyomé Kodjo dans les mailles de la justice

Jean-Paul Oumolou face à 4 chefs d'accusation

De passage à Lomé dans le cadre de ses vacances, Jean-Paul Oumolou a été interpellé le 04 novembre dernier par les éléments de la gendarmerie nationale dans le quartier Hedzranawoé. Après plusieurs séances d'interrogatoire au Service central de renseignement et d'investigations criminelles (SCRIC), Jean-Paul Oumolou a été présenté au procureur de la République. Ce dernier a décidé, sans surprises, de le placer sous mandat de dépôt.



Après examen du dossier, le procureur a retenu contre l'opposant Oumolou 4 chefs d'accusation. Il s'agit notamment de appel du peuple et de l'armée à l'in-

urrection ; diffusion de fausses nouvelles ; apologie du crime ; outrage à l'autorité publique. Son principal conseil Me Claude Amegan assisté des autres avocats dont

Gil-Benoit Afangbédjji savent désormais comment orienter leur défense.

Nommé ambassadeur auprès des Nations unies à Genève par le gouvernement fictif de Agbéyomé Kodjo, Oumolou est un activiste politique qui n'a aucun respect pour les autorités togolaises. On lui reproche d'avoir proféré des insultes aux ministres du gouvernement de Victoire Tomegah-Dogbé et au président togolais, Faure Gnassingbé. D'après nos sources, compte-tenu des chefs

d'accusation retenus contre lui, il encourt jusqu'à 20 ans de prison.

A l'instar de Jean-Paul Oumolou, plusieurs activistes de la diaspora font des vidéos dans lesquelles ils tiennent des propos avilissant les autorités togolaises. D'autres vont loin en incitant à l'insurrection populaire. C'est le lieu de les appeler à plus de responsabilité s'ils ne veulent pas se retrouver dans leur pays dans les mêmes conditions que Oumolou à leur retour.

Waraa

Avant-projet de loi de finances 2022

Un budget à forte teneur sociale

Les pouvoirs publics ont adopté vendredi dernier, un avant-projet de loi de finances. Il est à forte teneur sociale. Depuis quelques années, le chef de l'Etat axe sa gouvernance sur le volet social. Sa vision est de faire sortir les togolais de la pauvreté. Pour le nouvel exercice, prenant en considération le contexte sanitaire et sécuritaire exigeant, l'Etat togolais projette un budget de 1 760 milliards de francs CFA en ressources et charges, soit une hausse de 15,7% par rapport au budget de 2021, évalué à 1 521,3 milliards.

Il est prévu une augmentation du taux de croissance du PIB réel de 1,8% en 2020 à 5,3% en 2021 puis 6,1% en 2022 grâce à la reprise des activités économiques. D'autre part, le taux

d'inflation est maîtrisé au-dessous du plafond communautaire qui est de 3%. Le budget 2022 consacre aux secteurs sociaux une somme de 493,3 milliards de francs CFA, contre 445,1 milliards en 2021, soit une hausse de 10,8%. La part relative des dépenses sociales, exercice 2022, est de 46,6%.

Une enveloppe conséquente est destinée au secteur de l'éducation. En ce qui concerne les enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat elle obtient une enveloppe de 151,6 milliards de francs. L'enseignement supérieur pour sa part obtient 40,9 milliards. Le gouvernement compte construire des infrastructures et d'autres centres d'excellence et des Instituts de formation en alternance



pour le développement (Ifad).

Le pays a réservé à l'inclusion sociale, une somme de 70 milliards de francs CFA. Elle servira à accroître le taux d'emploi des jeunes et le niveau national d'inclusion financière, à mettre en place un registre social des personnes et des ménages, à poursuivre les programmes de filets sociaux et services de base, à garantir la disponibilité de l'eau potable sur le territoire. Le gouvernement prouve alors son attachement à la situation professionnelle des

habitants.

Le gouvernement va toujours assurer la défense du territoire, maintenir la paix et la sécurité. Il a affecté un montant de 124,5 milliards contre 82,5 l'année passée à ce secteur. Parlant de la protection sociale, 91,7 milliards de francs sont dédiés au secteur de la santé, contre 77,9 milliards précédemment. Les résultats attendus sont l'accès de tous aux services sanitaires à des coûts très réduits ; l'endigement de la covid-19 grâce à la réhabilitation, la construction et l'équi-

pement des structures sanitaires.

De nouvelles réformes couvriront les domaines de l'allègement de la charge fiscale. Les mesures liées à l'exonération des droits et taxes ; l'exception des prélèvements communautaires ; l'exonération des droits et taxes de douanes à l'importation de véhicules neufs, hybrides et âgés de moins de 05 ans, etc. sont reconduites. Aux fins d'une transformation économique efficace, les secteurs agricole, énergétique, minier et des infrastructures ont 20% des montants attribués aux ministères et institutions. 15,7 milliards sont prévus pour la modernisation des services numériques et la digitalisation.

La Rédaction

Coopération

Raffermisssement des liens entre le Togo et le Maroc

La coopération entre le Royaume du Maroc et la République Togolaise était au menu des discussions mardi dernier à la Primature, entre Mme le Premier Ministre, Victoire Tomégah-Dogbé, et l'Ambassadeur du Maroc au Togo avec résidence à Cotonou au Bénin, Rachid Rguibi.

Cette visite de courtoisie a permis aux deux personnalités, d'échanger sur des questions de coopération entre les deux



nations. «Ça a été une occasion de passer en revue les relations excellentes qui existent entre le

Royaume du Maroc et la République Togolaise sous l'impulsion, le leadership et les orientations de Sa Majesté le Roi Mohamed VI et Son Ex-

cellence le Président Faure Essozimna Gnassingbé. Les relations entre le Maroc et le Togo sont excellentes, il faut les raffermir. Il y a un potentiel économique extraordinaire et une grande dynamique lancée au Togo par le Président Faure. Nous voulons accompagner cette dynamique.», a dit l'Ambassadeur Rachid Rguibi au sortir de l'entrevue.

Les discussions ont

porté sur l'organisation d'un forum des hommes d'affaires qui pourrait avoir lieu l'année prochaine si les conditions de la pandémie le permettent.

Le Maroc et le Togo entretiennent des relations anciennes qui touchent principalement le domaine économique, agricole, culturel et social.

**service com
primature**

Observatoire des transports terrestres **L'Union Européenne livre au Togo un nouveau bâtiment**

Le ministère en charge des transports a réceptionné mardi dernier le nouvel observatoire des transports terrestres (OTT). « J'ai eu l'honneur de remettre aujourd'hui au ministère des transports ce nouveau bâtiment pour l'OTT dont la construction a été financée par l'UE dans le cadre du programme régional d'appui à la gouvernance dans le secteur des transports

(PAGST). », a écrit Joaquin Tasso Villonga, ambassadeur de l'Union Européenne (UE) au Togo.

L'OTT est implanté à Lomé. Sa principale vocation est d'analyser les activités relevant des transports de voyageurs et de marchandises. Dans ce sens, l'observatoire va collecter, analyser et diffuser les informations relatives au transport terrestre sur tout le territoire. Ces in-



formations permettront d'orienter les différents programmes et politiques publiques. Pour le gouvernement qui a récemment approuvé une

nouvelle politique nationale de sécurité routière, c'est une étape importante vers l'affirmation du pays en tant que hub logistique et de services

dans la sous-région.

Selon le ministère en charge des transports, la politique nationale de sécurité routière vise à renforcer la sécurité sur les routes togolaises en réduisant d'au moins à 50% les accidents et la mortalité consécutive. Dans ce sens, 3,14 milliards de FCFA seront débloqués par le gouvernement sur une période de deux ans représentant la phase d'urgence.

Jack N.

Ouverture de toutes les églises restantes et reconnues par l'Etat

L'accès aux lieux de culte subordonné à la présentation d'un pass vaccinal

Suite de la p 2

vaccinale. « Le gouvernement précise que l'accès aux lieux de culte est désormais subordonné à la présentation d'un pass vaccinal contre la Covid 19 ou d'un test PCR négatif datant de moins de 3 jours. Cette mesure qui deviendra effective à partir du 3 décembre 2021, est indispensable pour poursuivre la lutte contre la Covid 19 particulièrement dans cette période de préparation des fêtes, sources de grands rassemblements favorables à la propagation du



coronavirus. », lit-on dans le communiqué du ministre BoukpeSSI. Le gouvernement rappelle que la reprise des activités religieuses ne concerne que les cultes de

la journée. Les cultes de nuits et les veillées nocturnes de prières demeurent interdits, sauf dérogation exceptionnelle. En plus de l'ouverture des églises restantes, le

gouvernement a autorisé la reprise de la célébration des mariages civils et des cérémonies funéraires dans le respect des mesures barrières avec la participation au maximum de 15 personnes ayant reçu leur vaccin anti-Covid19.

Pour rappel, le gouvernement avait décidé fermer les lieux de culte dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie à la Covid 19. Tenant compte de la stabilisation relative de la pandémie relevée par le conseil scientifique et

après une large concertation, le gouvernement avait procédé à une série de réouvertures progressives de ces lieux. Avant le communiqué annonçant l'ouverture des églises restantes, toutes les églises avaient déjà l'autorisation d'ouvrir leurs portes à l'exception du Grand Lomé où 75% seulement des lieux de culte ont été ouverts en raison du niveau élevé de la pandémie dans les préfectures du Golfe et de Agoè-Nyévé.

La Rédaction

5^{ème} édition du Prix Panafricain de la bonne gouvernance

Philippe Tchodié et l'OTR lauréats

L'Office togolais des recettes (OTR) et son commissaire général, Philippe Kokou Tchodié recevront deux prix à Abidjan, « le Prix de la meilleure Administration Publique du Togo » et « le Prix Panafricain du Meilleur Gestionnaire de Régie Financière du Togo ». Ce sera les 17 et 18 décembre prochains, à l'occasion du 5^{ème} dîner de gala de l'Observatoire Africain pour la Promotion de la



Bonne Gouvernance (OAPBG), prévu à Abidjan. Le choix de l'adminis-

tration fiscale togolaise et de son Top manager pour recevoir ces distinctions s'explique, se-

MCC

lon l'OAPBG, par plusieurs raisons. D'après l'observatoire, la fusion « à la Rwandaise » de l'administration des douanes et celle des impôts au Togo a prouvé son efficacité. La structure promotrice de l'initiative déclare remarquer une dynamique de réformes visant à offrir des services de qualité à ses partenaires, notamment avec l'introduction de la plateforme en ligne e-foncier.

La politique de décentralisation fiscale avec la mise en place des communes, entamée depuis un an et demi par l'OTR, est aussi un facteur qui a retenu l'attention du jury de l'observatoire qui salue également le lancement par le collecteur des impôts au Togo, d'un recensement fiscal géolocalisé.

Cécile S.

Le Togo valide 15 indicateurs dont «le contrôle de la corruption

Le Millenium Challenge Corporation (MCC) a rendu publique la carte des scores des pays participants au processus compétitif de sélection à ses différents programmes au titre de l'année fiscale 2022. Le Togo s'en sort avec 15 indicateurs validés sur les 20 dont ceux sur le contrôle de la corruption et les droits démocratiques.

Dans le domaine de la liberté économique, le Togo a valide 7 indicateurs sur 8. La non validation du huitième indicateur sur la création d'entreprises est due au changement de la méthodologie de calcul par la MCC et l'utilisation des données de 2016 au lieu de celles récentes de 2021.

« Tous les pays sont impactés par ce changement de l'indicateur utilisé à cause de l'abandon par la Banque Mondiale de l'élaboration de son rapport Doing Business sur lequel le MCC se basait pour cet indicateur », explique la cellule nationale du MCC.

Sur la Bonne Gouvernance, le nombre d'indicateurs validés par le Togo passe de 4 à 5 sur

les 6 que compte ce domaine. En ce qui concerne l'investissement dans le capital humain, la moitié des indicateurs est validée par le Togo. L'évolution des indicateurs dans ce domaine nécessite des investissements conséquents.

« Ce Scorecard pourrait être considéré comme une juste appréciation par la MCC, et ses institutions partenaires, des progrès constants que le Togo réalise dans les domaines de la liberté économique, de la bonne gouvernance et de l'investissement dans le capital humain si les données utilisées pour apprécier « la création d'entreprise » et les droits politiques n'étaient pas biaisées. Le Gouvernement poursuit le dialogue et la collaboration avec le MCC et ses partenaires afin que la réalité des faits soit reflétée dans les scorecards à venir », souligne la Cellule nationale dirigée par Stanislas Baba.

Dans ce processus d'éligibilité, le Togo a bénéficié d'une enveloppe de 35 millions de dollars américains, soit environ (19,553,040,500.00 équivalent en CFA) pour



soutenir les réformes, d'abord dans le domaine des Technologies

de l'Information et de la Communication, en accompagnant les efforts

3^{ème} session du Conseil national du crédit

Le Togo enregistre une croissance économique positive

Selon un rapport issu de la 3^{ème} session du Conseil national du crédit, le Togo est sur le point d'enregistrer une croissance économique positive. Grâce à la reprise des activités, le taux de croissance a été revu à la hausse. Projeté à 4,8% en début d'année, il devrait s'établir à 5,3% en cette fin d'année, soit un raffermississement de 50 points de base par rapport à la prévision initiale.

Objectif, mettre en place les conditions pour une



relance économique post-covid réussie.

Quelques actions menées par le pays

Au rang des mesures opportunes qui ont été créées, il y a les prises en charge des tranches sociales des factures

Suite à la p 6

Mondial 2022

Les dix qualifiés pour les barrages en Zone Afrique !

C'est fait ! Ce mardi, l'Algérie, le Nigeria, la Tunisie et le Cameroun ont profité de la 6e et dernière journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2022 pour rejoindre le Sénégal, le Maroc, le Mali, l'Égypte, la RD Congo et le Ghana parmi les dix qualifiés pour les barrages en zone Afrique. Ceux-ci seront au programme en mars prochain et permettront de désigner les 5 représentants africains qui auront la chance d'aller au Qatar pour prendre part à la phase finale (du 21 novembre 2022 au 18 décembre 2022). Le tirage au sort des 5 affiches des barrages, qui se disputeront sous la forme de deux matchs aller-retour, aura lieu le

18 décembre prochain. Concrètement, les dix qualifiés vont être répartis en deux chapeaux en fonction de leur classement FIFA. Il faudra attendre le 25 novembre, date du prochain classement, pour en avoir le cœur net, mais normalement cela devrait donner :

Chapeau 1 probable : Sénégal, Tunisie, Maroc, Algérie, Nigeria.
Chapeau 2 probable : Égypte, Ghana, Cameroun, Mali, RDC.
Ensuite, il n'y aura plus qu'à tirer au sort les 5 affiches qui mettront chacune aux prises une équipe issue du chapeau 1 à une autre issue du chapeau 2. Faites vos jeux !

3ème session du Conseil national du crédit

Le Togo enregistre une croissance économique positive

Suite de la p 5

d'eau et d'électricité sur le territoire, le renforcement du contrôle des exportations des produits de grande consommation et la mise en vente des stocks de sécurité alimentaire depuis le 31 mai 2021. Toutes ces mesures ont permis de contenir l'inflation qui était évaluée à 3,9% en fin août. Afin de renforcer le cadre macroéconomique, il y a eu l'opérationnalisation de la Plateforme industrielle d'Adétikopé, le démarrage des activités du port sec, du parking à camions et de l'usine d'assemblage de véhicules électriques, M Auto Togo.

Des conditions favorables aux TPME

Sur instruction du chef de l'Etat Faure Gnassingbé, des mesures ont été prises à l'endroit des Très petites et moyennes entreprises (TPME) qui constituent le socle de l'économie togolaise. Afin de créer un environnement propice à l'investissement, le pays a fait adopter la charte des TPME. Elle leur permet de recevoir davantage d'appuis. Par conséquent, ces entreprises peuvent élargir leurs activités, avec à la clé la création de nombreux emplois.

Par ailleurs, l'optimisme qui règne autour du redressement de l'économie a été facilité par la partition des banques et des systèmes financiers décentralisés. Les statistiques révèlent que les banques ont octroyé 217 milliards de francs CFA de crédits au deuxième trimestre 2021, soit une augmentation de 59% par rapport à la même période de l'année 2020. Les institutions de microfinance, quant à elles, ont octroyé 47 milliards de crédits, soit une hausse de 38%.

Cécile S.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

COMMUNIQUE DE PRESSE

Abuja, Nigeria, le 14 Novembre 2021

Direction de la Communication

Page 1

Abidjan abrite une session extraordinaire du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) sur l'Audit des Compétences du personnel de la CEDEAO.

Abidjan, la capitale de la Côte d'Ivoire, abrite du 18 au 19 Novembre 2021, une session extraordinaire du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette réunion sera exclusivement consacrée aux résultats de l'audit des compétences du personnel de la CEDEAO.

Les Représentants des Etats membres, de même que les Responsables des Institutions et Agences spécialisées de la CEDEAO sont tous attendus à Abidjan dans le cadre de cette réunion de deux jours.

La cérémonie d'ouverture de cette session extraordinaire aura lieu le jeudi 18 novembre 2021 à 9H00. Elle sera marquée par trois allocutions notamment les interventions de la Commissaire en charge des Finances et de celui en charge des Ressources Humaines de la Commission de la CEDEAO, puis le discours d'ouverture officielle du Président du Comité de l'Administration et des Finances (CAF) de la CEDEAO.

Pendant les deux jours de réunion, les participants seront invités à suivre la présentation de la méthodologie et la mise en contexte des résultats de l'audit des compétences du personnel de la CEDEAO. Ce sera suivi de la présentation de la feuille de route pour la mise en œuvre de l'audit des compétences du personnel et des recommandations des membres du CAF.

-----FIN-----

Pour plus d'informations, contacter :
Direction de la Communication, Commission de la CEDEAO
Téléphone : +234 9102507938 - Email : comsala@ecowas.int
Twitter : @ecowas_english - Facebook : ECOWAS-COMM
www.ecowas.int

PHARMACIES DE GARDE

Du 15/11/2021 au 22/11/2021

- BE LAIR**
Non loin de RAMCO et de l'Hôtel Palm Beach
22 21 03 21 96 80 08 75
- 3e ARRONDISSEMENT**
Bd. du 13 Janvier, près de l'Immeuble FIATA
22 21 52 27 96 32 97 71
- ST ANTOINE**
1048, Avenue de la Libération 22 21 29 64 96 80 10 07
- BON SAMARITAIN**
BE PA de SOLUZA-Hôpital de BE
22 21 45 30 91 34 41 94
- OLIVIERS**
Bd. Houphët-Boigny 22 27 04 34 96 80 09 50
- EMMANUEL**
637 AV DUSBURG Face MIVP Kodjoviakopé
22 21 30 99 90 09 94 03
- ROBERTSON**
607, Avenue François MITTERAND Nyékonakpé
22 22 28 41
- BON SECOURS**
Rue du Grand Collège du Plateau - Casablanca
70 45 76 74
- AMITIE**
72, Av. des Hydrocarbures (SOTED)
22 21 74 47 70 25 02 57
- LA PROSPERITE**
Bd Eyadéma entre l'Immeuble EDA OBA et la Direction
Police Judiciaire (DPJ) 22 22 06 22 70 44 86 96
- CEBEZE**
Boulevard Jean Paul II : 22 26 32 61
- BAH**
Face EPP Hédranawé 22 26 03 20 / 90 55 79 59
- St PIERRE**
Ségouillet Hédranawé, Boulevard Hahn
22 26 19 73 70 43 26 67
- PEUPLE**
Marché NUKAFU 22 26 84 22
- DEO GRATIAS**
Rue Notre Dame de la Miséricorde KEGUE DINGBLE
96 80 08 93 96 28 57 13
- UNION**
Bd Malfakassa, face crèmerie BAMDAS - BE KPOTA
22 27 71 64 96 32 97 26
- O GRAIN D'OR**
Carrefour Zorobor, Grand contournement
22 70 06 90 70 59 09 53
- ELI-BERACA**
Route d'Adidogomé, Immeuble SIKOM/face bureau
de Poste 99 91 13 42 / 99 69 89 21
- LA REFERENCE**
Route de Kpalimé, Adidogomé-Assiyé, à côté du bar
Machia 96 80 09 96 70 49 96 47
- BONITE**
Route de SÈGBE, Winyomé-Adidogomé en face de la
station Sanol : 96 80 09 00 / 22 50 74 31
- DE LA VICTOIRE**
Avenue Nissomé, voie douane Adidogomé-carrefour Li-
mousine (Après les rails) 70 45 74 82 / 99 80 14 09
- JAHNAP**
A côté de l'EPP Gakli, Dirolé-Gakli, immeuble Favo
22 51 22 86 / 96 80 09 29
- GRUPE C**
AGBALEPEDOGAN face Clinique la Victoire non loin
de l'EPP Groupe C 99 98 20 87 / 92 33 49 76
- VERTE**
Face Ecole du Parti Kikamé 22 25 03 26 / 91 98 50 17
- LUMIERE**
Agbalépédogan: 70 43 15 49
- ORCHIDÉES**
LEO 2000 22 51 30 40 / 70 43 39 49
- SOLIDARITE**
Rue Avéjé-Vakossito - Près de la Station Total Totsi
22 50 37 07 / 96 80 09 76
- ARC-EN-CIEL**
Agbé-Télessou, à 50m du Carrefour Margot 70 42 50
00 90 38 08 10
- NOTRE DAME DE LOURDE**
AgbéAnomé, carrefour «Deux lions» près de l'église
des Assemblées de Dieu 22 55 19 64
96 80 10 19
- SHALOM**
Agbé-Cacavé, non loin de BKS, Sur la route Agbé-
Aidomou 22 51 67 60 / 70 49 96 51
- LA MAIN DE DIEU**
AGBEASSIYE (non loin de l'église des Assemblées
de Dieu / Temple Galilé) 93 40 21 21
- ESPACE VIE**
AgbéLopé, face bar Plaisir 2003 : 99 85 89 07
- DIVINA GRACIA**
Quartier Agbé-Flovi, Rond point Cool Catch (ancien
carrefour Bafana-Bafana) 93 63 91 00
96 80 10 21
- MAMUNYO**
Agbé-Sogossito, Mission TOVE en face de la sta-
tion OANDO 70 42 34 64
- TAKOE**
Avec la station CAPESSO de Zongo côté opposé
70 45 62 17 / 96 80 09 77
- ZONGO**
Togblépé carrefour Hermann entre Orabank et la
station Sand Togblépé 70 49 96 55 / 99 92 29
- AGGENTIVE**
A côté de l'Eglise Catholique d'Agbé-Nyivé
22 25 83 38 / 91 61 02 62
- ELEMANUSSI**
Adétikopé, Médina, Nationale N° 1, avant PIA
(Plateforme Industrielle d'Adétikopé) 91 66 37
42 96 80 21 36
- ZOSSIME**
Zossimé, sur la route de Sanguéra près du marché de
Zossimé 99 99 80 75 / 70 46 26 64
- ST PHILIPPE**
Sanguéra, Route Lomé Kpalimé près de Station ser-
vice OANDO: 90 67 33 24 / 99 99 80 04
- LA FLAMME D'AMOUR**
Sise à Agodéké, route d'Aného 70 45 70 14
- LE DESTIN**
A côté de l'Agence ECOBANK de Baguida
70 41 15 41

**AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES****(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGRES,
CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)**

Dans le souci d'assurer un allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance en ces moments de pandémie de la COVID-19, et afin de décongestionner les Magasins et Aires de Dédouanement/ Entrepôts pour inciter aux nouvelles commandes de fin d'année, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.

Celle-ci couvre la période du 1er octobre au 15 décembre 2021.

Le bénéfice de la présente mesure de dépréciation de la valeur de ces marchandises sous douane en souffrance dans les MAD, entrepôts, ... est subordonné à une demande préalable marquée simplement par le dépôt du dossier du requérant auprès de la Compagnie Technique d'Evaluation et de Contrôle (COTEC).

I. CAS DES VEHICULES

Sont concernés par la présente dépréciation, les véhicules ayant plus de cinq (5) ans d'âge dans les conditions ci-dessous :

- Un taux de dépréciation de 25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux Magasins et Aires de Dédouanement est comprise entre le 1er janvier et le 15 décembre 2021 ;
- Un taux de dépréciation de 30% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 ;
- Un taux de dépréciation de 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 ;
- Un taux de dépréciation de 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1er janvier 2019.

II. CAS DES AUTRES MARCHANDISES

En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une inspection préalable sera effectuée par les services des douanes afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.

Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation.

III. CAS DES EPAVES ET AVARIES

La dépréciation de la valeur en douane des épaves et avaries tiendra compte du degré de dégradation ou d'avarie et sera effectuée par les services des douanes désignés à cet effet.

Il est demandé à toutes les personnes bénéficiant de la présente mesure de dépréciation de valeur, de faire valoir leur droit au plus tard le 31 décembre 2021 par la liquidation et le paiement effectif des droits dus.

Au-delà du 31 décembre 2021, tout accord de dépréciation obtenu n'ayant pas fait l'objet d'un faire-valoir de droit à la date limite mentionnée ci-haut est considérée comme nul et de nul effet.

La présente note de service prend effet à compter de la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2021.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour la réussite de cette opération.

Fait à Lomé, le 1 octobre 2021

Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

8201

www.otr.tg

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



**du 1^{er} octobre au
15 décembre 2021**

bénéficiez d'un
abattement
allant jusqu'à

40%

de la

valeur en douane

de vos VÉHICULES



25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1^{er} janvier et le 15 décembre 2021**



30% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2020**



35% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2019**



40% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est **antérieure au 1^{er} janvier 2019**